



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 14
En exercice : 17
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI CINQ DECEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 novembre 2024**.

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~,
FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier,
BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR
SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : Béatrice WATRIN à Daniel MOTARD, Josselyne GAGNADRE à Jean-Louis
BOITIER

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 086-2024/12-007 REALISATION D'EMPRUNT

Le maire indique aux élus que le budget prévoyait l'inscription d'un emprunt pour procéder à la construction de la
maison d'assistante maternelle (MAM). Plusieurs programmes de travaux étaient prévus sur 2024, la MAM a été
réalisée en premier et les travaux financés sur la trésorerie flottante.

L'emprunt qui n'a pas été encore contracté devient nécessaire pour procéder au financement de la réalisation de la
recomposition urbaine (extension restaurant scolaire, construction des logements et salle de conseil municipal).
Aussi le maire propose aux élus de contracter un emprunt de 600.000€ pour finaliser les travaux sans obérer les
capacités de fonctionnement de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION :

- *CONFIRME sa décision de recourir à un emprunt de 600.000 € pour financer les travaux de la
recomposition urbaine*
- *MANDATE le maire pour qu'il procède à la consultation d'organismes prêteurs,*
- *AUTORISE le maire à contracter un emprunt de 600.000€ et l'AUTORISE à signer tout document
nécessaire à intervenir*



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 9 décembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville